

Sécurité sur les chantiers Nouvelle norme NF EN 13374+A1

Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai

Travail en hauteur - Équipements de protection collective des travailleurs



NOUVELLE NORME ?

Il s'agit d'une révision de la précédente norme homologuée en juillet 2013.

Cette norme définit les exigences et les méthodes d'essai statiques et dynamiques des garde-corps temporaires. Ils sont utilisés pour protéger les compagnons du risque de chute - de glissement, et empêcher la chute d'objets, lors de la construction ou de l'entretien des bâtiments.

Il existe trois classes de garde-corps temporaires, différenciées selon leur résistance aux charges :

Classe A : sous des charges statiques, seulement.

Classe B : sous des charges statiques et charges dynamiques de faible intensité.

Classe C : sous des forces dynamiques élevées.

Sur le principe, le garde-corps périphérique temporaire possède une lisse haute, une lisse ou une protection intermédiaire. Une plinthe peut y être fixée.

La protection intermédiaire, entre la surface de travail et la lisse haute, peut être constituée d'un filet de sécurité conforme à la norme NF EN 1263-1. Il est posé tendu.

Pour quels utilisateurs ?

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, organismes de prévention-sécurité, entreprises et artisans.

Le manuel et le marquage des garde-corps

Les instructions d'un garde-corps périphérique temporaire sont indiquées dans un manuel d'utilisation et d'entretien. Ce manuel fait partie intégrante du garde-corps.

Chaque composant d'un garde-corps périphérique temporaire possède le marquage suivant :

EN 13374 (référence à la norme) - une lettre **A, B ou C** (la classe du garde-corps) - nom / identification du fabricant ou fournisseur - année puis mois de fabrication ou numéro de série - masse (en kg) sur les contrepoids

Référence du nouveau référentiel

Norme NF EN 13374+A1 : Décembre 2018 - indice de classement P 93-400



QUAND A-T-ELLE ÉTÉ HOMOLOGUÉE ?

En mars 2019



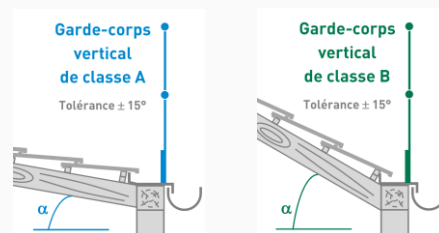
POUR QUELS CHANGEMENTS ?

L'inclinaison des garde-corps de classes A et B

La nouvelle norme modifie la position des garde-corps périphériques temporaires de **classes A et B**.

Dans la précédente norme, l'inclinaison de ces garde-corps ne devait pas s'écarter de **la perpendiculaire à la surface de travail** de plus de 15°, vers l'extérieur ou vers l'intérieur.

Dans le nouveau document, les garde-corps de **classes A et B doivent être en position verticale**. La tolérance de verticalité $\pm 15^\circ$ a été conservée. (environ 26,7%)



Garde-corps de classes A et B

Charge dynamique du garde-corps de classe C

Tout point situé en partie basse d'un garde-corps de **classe B ou C** doit être en capacité de résister à une charge dynamique normalisée. La partie basse se trouve à une hauteur ≤ 200 mm de la surface de travail.

Pour un garde-corps de **classe C**, l'énergie de l'essai dynamique était de **2 200 joules** dans la précédente norme.

Dans le nouveau document, cette énergie a été corrigée : **3 185 J**. (même masse de l'impacteur, même hauteur de chute)

Essai au choc de grand corps mou - Classe C

Il a été ajouté le fait qu'un garde-corps périphérique temporaire de **classe C**, devait pouvoir résister à un choc pendulaire d'une énergie de 500 J, sac sphéroconique de $(50 \pm 0,2)$ kg \times 1,0 m de hauteur.

Cet essai de choc est effectué : en partie haute d'un potelet, et entre deux potelets en partie supérieure du garde-corps périphérique.

mai 19

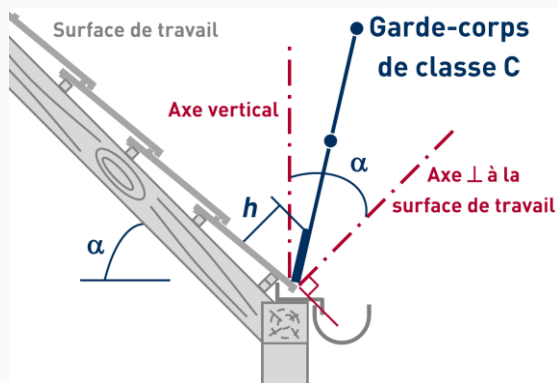
© Copyright Bureau Veritas Construction

POUR EN SAVOIR PLUS

L'inclinaison d'un garde-corps de classe C

L'inclinaison du garde-corps de **classe C** n'a pas été changée. Le garde-corps temporaire doit toujours se trouver entre :

- un axe vertical, et
- l'axe perpendiculaire à la surface de travail.



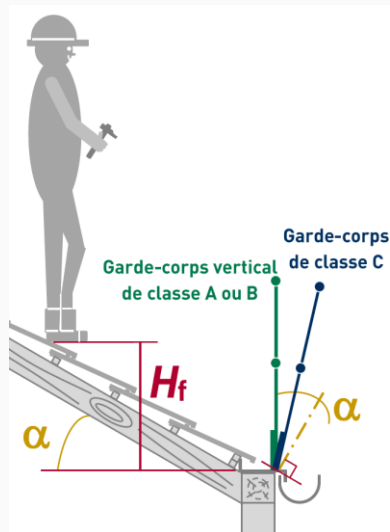
h : hauteur de la plinthe ≥ 150 mm

α : angle d'inclinaison de la surface de travail

Garde-corps de classe C

Les conditions d'emploi des garde-corps temporaires

La norme propose, à titre informatif, différents usages prenant en compte l'angle d'inclinaison de la surface de travail (α), et la hauteur de chute, H_f (falling height).



Le tableau ci-dessous reprend les suggestions d'emploi des garde-corps de **classes A, B et C**.

Propositions d'usage des garde-corps périphériques temporaires, selon la norme NF EN 13374+A1

Classe A	Classe B		Classe C	
$\alpha < 10^\circ$	$\alpha < 30^\circ$	$\alpha < 60^\circ$ si $H_f < 2$ m	$30^\circ \leq \alpha \leq 45^\circ$	$45^\circ \leq \alpha \leq 60^\circ$ si $H_f < 5$ m ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Au-delà de ces valeurs, le garde-corps périphérique temporaire ne constitue plus une protection appropriée.

Quelles sont les exigences réglementaires ?

Selon le Code du travail :

Article R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.

Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Article R. 4323-59 - La prévention des chutes de hauteur à partir d'un plan de travail est assurée :

1° Soit par des garde-corps intégrés ou fixés de manière sûre, rigides et d'une résistance appropriée, placés à une hauteur comprise entre 1 m et 1,10 m et comportant au moins :

- a) Une plinthe de butée de 10 à 15 cm, en fonction de la hauteur retenue pour les garde-corps ;
- b) Une main courante ;
- c) Une lisse intermédiaire à mi-hauteur ;

2° Soit par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente.

Existe-t-il d'autres types de garde-corps périphériques ?

Oui, lorsqu'il s'agit de travaux neufs ou de rénovation d'un ouvrage d'étanchéité de toiture. (normes NF DTU série 43)

Dans le cas d'une toiture plate (pente $\leq 5\%$), et dans celui d'une toiture inclinée jusqu'à un angle de 10° (pente d'environ $17,6\%$), un garde-corps périphérique temporaire conforme à la norme NF P 93-355 peut être déployé pour les travaux de l'étancheur.

Ce garde-corps périphérique, spécifique à ce corps de métier, comprend notamment une lisse haute à au moins 1 m du plan de travail et un filet formant la protection intermédiaire.

La plinthe est généralement constituée par l'acrotère ou la costière de la toiture étanchée. Dans le cas contraire, une plinthe de hauteur 10 à 15 cm est rapportée.

Normes de référence

NF P 93-355 Équipements de chantier - Protection périphérique temporaire pour travaux d'étanchéité en toiture - Spécification du produit, méthode d'essai

NF EN 1263-1 Équipements temporaires de chantiers - Filets de sécurité - Partie 1 : Exigences de sécurité, méthodes d'essai

NF DTU série 43 Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées.